



Saint-Denis, le 16 juin 2014

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE
EN FORMATION RESTREINTE
AUX ENSEIGNANTS CHERCHEURS
Séance du 11 juin 2014**

Membres présents :

Mesdames : Eléonore CADOU, Julie DUPONT-LASALLE.
Monsieur Dominique LEPELLEY

Membres représentés :

Monsieur Mathieu MAISONNEUVE par Madame Julie DUPONT-LASALLE
Monsieur Alexis PARMENTIER et Monsieur Romain OLLARD par Monsieur Dominique LEPELLEY

Assistent à la séance :

Monsieur Pascal PUIG, Doyen
Monsieur Jean-François HOARAU, Vice-Doyen Economie
Madame Martine MARIN, Responsable Administratif
Monsieur Jonas KNETSCH, Assesseur
Monsieur Armel JACQUES, Directeur Département Economie

La séance est ouverte à 11 H 00 sous la présidence du Doyen Pascal PUIG

1° - CAMPAGNE DE RECRUTEMENT ATER 2014

Le conseil est appelé à donner son avis sur les recrutements proposés par les centres de recherche et les commissions ad-hoc.

1.1 - SECTIONS 01 ET 02

- Commission ad-hoc: deux supports d'ATER en 02:
 - Elsa PERCEVAULT
 - Guillaume DARRIOUMERLE
- Un support d'ATER en 01:
 - Emilie JONZO

Il s'agit de trois candidats locaux très investis.

- CRJ: propositions du Conseil de centre

Les propositions concernent uniquement les nominations sur supports vacants

- 0100MCF0041:
 - 1) Justine FONTANA TC } Section 01
 - 2) Mélanie MANGON TC }

- 0200MCF0042:
 - 1) Gaëtan GRACH TC } Section 01
 - 2) Mélanie MANGON TC }

 - 3) Carine GUEMAR TC } Section 02
 - 4) Grégory CAGNON TC }

- 0200 PR 0232:
 - 1) Marie Sophie DEMOFLYS 50% } Section 02
 - 2) Grégory CAGNON 50% }
 - 3) Carine GUEMAR 50% }

1.2 - SECTIONS 05

La section 05 ne bénéficie pas de support d'ATER, mais un emploi de professeur vacant le 0500PR0407 - Ex support du Professeur Bertrand MAILLET.

La commission ad-hoc et le CEMOI ont fait des propositions identiques:

- Claire GOAVEC 50%
- Aurélie GAUDIEUX 50% ou TC

Claire GOAVEC est pressentie pour aller à l'Université de Cortes si cette proposition se concrétise, elle se désistera et Emilie GAUDIEUX passera sur un temps complet.

Les deux candidates retenues sont des étudiantes de l'Université de La Réunion.

Jean-François HOARAU précise qu'il a eu très peu de candidatures extérieures contrairement au Droit où les candidatures ont été relativement nombreuses et de qualité.

En réponse à Jonas KNETSCH, il est précisé que les ATER sont nommés pour 1 an, éventuellement renouvelable. Les postes vacants ne sont pas bloqués pendant 2 ans pour les accueillir et par la suite les emplois retrouvent leur fléchage initial.

Les membres du Conseil de Faculté adoptent à l'unanimité les propositions de nomination des ATER concernant les sections 01 - 02 et 05 proposées par les commissions compétentes.

2° - RECRUTEMENT DE PAST

Le PAST est un professionnel associé à temps partiel qui est recruté pour 3 ans. Le contrat peut être renouvelé dans le cadre d'une nouvelle campagne de recrutement avec un appel à candidature dans les journaux locaux et sur le site de l'Université.

Les candidats dont les dossiers ont été déclarés recevables sont auditionnés par une commission ad-hoc.

La section 05 a deux supports de PAST dont le service est de 64 heures avec la possibilité de faire des heures complémentaires.

- Propositions de la commission de recrutement:

- Support 1:
 - 1) Ghislain RIVIERE
 - 2) Gaëlle MASSOL
 - 3) Juan MOLINA

- Support 2:
 - 1) Laurent BLERIOT
 - 2) Guillaume BRIONNE
 - 3) Olivier SAURIER

Ghislain RIVIERE était déjà en poste précédemment et quant à Laurent BLERIOT il s'agit d'un nouveau recrutement qui marque l'ouverture sur le monde de l'entreprise, il a également de nombreux liens avec les Collectivités Territoriales.

Laurent BLERIOT est un ancien étudiant de la Faculté de Droit et d'Economie.

**Le classement proposé par la Commission ad-hoc
dans le cadre de la campagne de recrutement des PAST est adopté à l'unanimité.**

3° - QUESTIONS DIVERSES

3.1 - STATUT D'AJAC

La Vice-présidente souhaite avoir l'avis des composantes sur le statut d'Ajac et son devenir. Ce statut n'est plus prévu dans l'arrêté Licence.

Dans la filière Droit on peut remarquer qu'il y a très peu de réussite des Ajac sur les deux niveaux L2-L3. Certains valident la L3 mais pas la L2, ce cas de figure se rencontre tous les ans.

Il y a très peu d'étudiants qui utilisent ce statut pour valider leurs années. Il faudrait mieux les inciter à valoriser leur année de redoublement en faisant un stage.

- Julie DUPONT-LASALLE: Ils peuvent également demander à être auditeur libre dans l'année supérieure ce qui devrait favoriser leur réussite ultérieure.

- Armel JACQUES: Le statut d'Ajac peut permettre à des étudiants qui ne sont pas les meilleurs de valider quelques matières dans l'année supérieure et d'accroître ainsi leur chance de valider la licence.

En conclusion de ce débat, il se dégage une majorité plutôt favorable à la suppression du statut d'Ajac qui au final ne favorise pas les étudiants. Les départements seront consultés sur ce sujet ainsi que bien évidemment les représentants étudiants.

3.2 - LES PRIMES DE RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES

Le Doyen informe les membres du Conseil qu'à l'avenir les PRP ne devraient être attribuées qu'en considération de l'ensemble du diplôme (Licence, Master) et non d'une seule année (L1 ou M2).

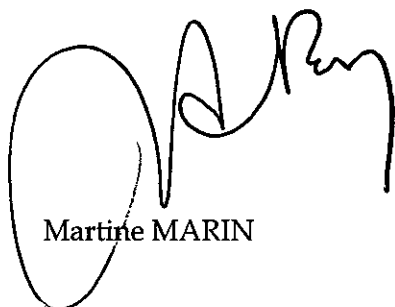
Eléonore CADOU demande s'il n'est pas possible de scinder la prime ce qui semblerait plus équitable et représentatif du travail fourni par les responsables pédagogiques des différents niveaux. Il lui est répondu qu'il n'est pas possible d'attribuer des primes inférieures à 12 HETD.

Le Doyen précise qu'il est toujours très difficile à la Faculté de Droit et d'Economie comme dans les autres composantes de trouver des responsables de L1.

La décision n'appartient pas à la Faculté de Droit et d'Economie mais aux instances centrales. En l'absence d'autres questions la séance est levée à midi

La Secrétaire de Séance,

Le Doyen,



Martine MARIN



Pr Pascal PUIG